



Plan Climat ^{5^e} MAIRIE

Ensemble pour des mesures environnementales sur le territoire





Conception:
Mairie du 5^e arrondissement



Publication:
Août 2019

Préambule

Réagir à l'urgence climatique, une responsabilité des élus locaux **5**

Cadre théorique autour de l'action climatique le5^e **6**

Contexte et cadre juridique autour de la démarche du 5^e **8**

Méthodologie de la démarche

Diagnostic du 5^{ème} et choix des thématiques de travail **12**

Démarche participative et groupes de travail **15**

Plan d'action

Circulation douce **17**

Amélioration de l'habitat **21**

Alimentation durable **24**

Végétalisation **25**

Réduction et gestion durable des déchets **29**

Écoles responsables **32**

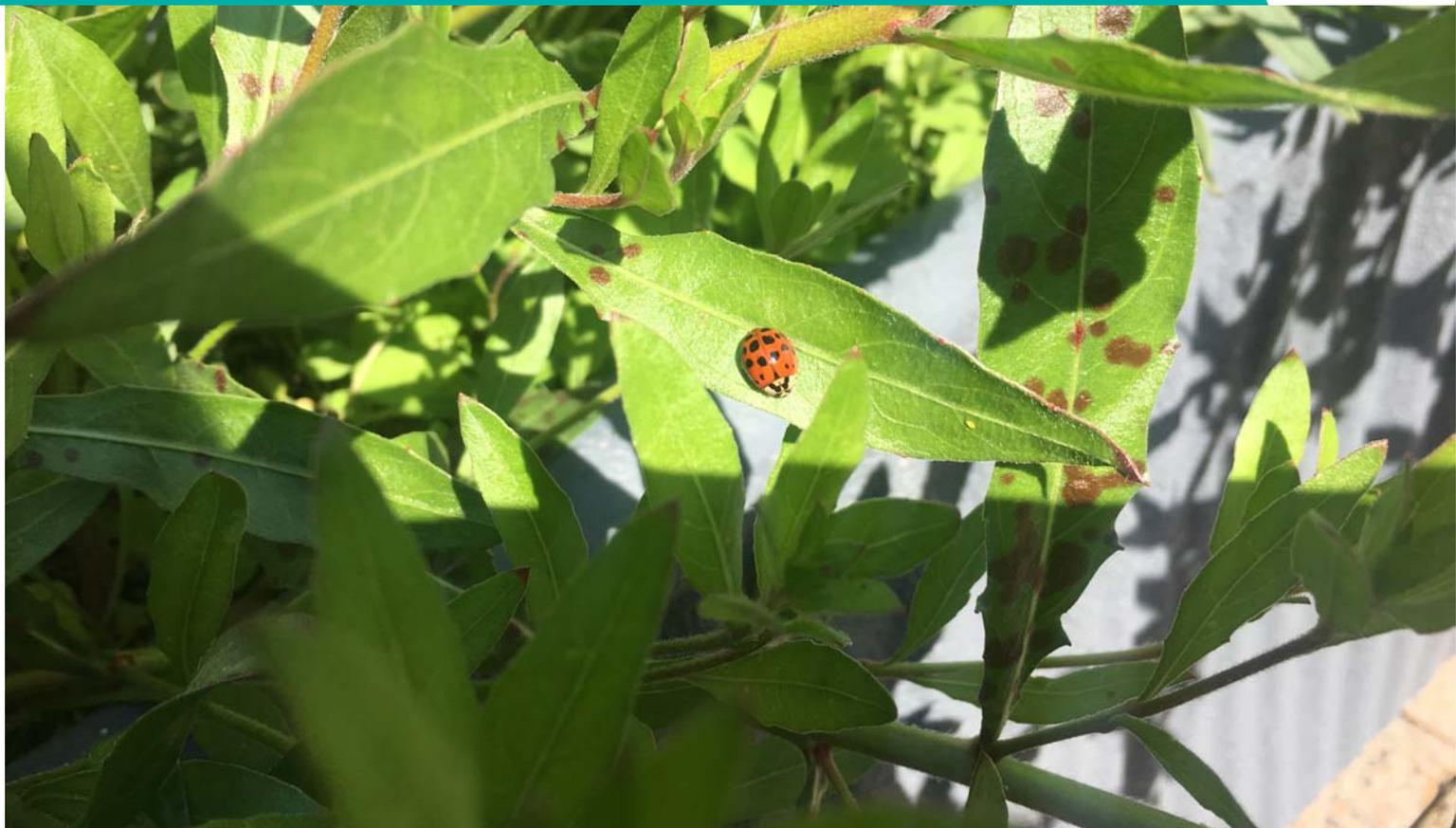
Engagement au sein de la Mairie **34**

Modalité de suivi et d'évaluation



Préambule

MAIRIE 5^e



Préambule

Réagir à l'urgence climatique, une responsabilité des élus locaux

Depuis plusieurs dizaines d'années, les scientifiques alertent les décideurs politiques sur le fait que les activités anthropiques sont à l'origine d'un changement climatique dont nous sommes déjà en train de subir les conséquences.

En effet les émissions massives de gaz à effet (GES) de serre, d'aérosols sont responsables d'un changement des conditions de régulation du climat terrestre.

En 1988, l'ONU crée le Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC) afin d'étudier le changement climatique. Les évaluations de ce groupe sont principalement fondées sur des publications scientifiques et techniques dont la valeur est largement reconnue.

À ce jour, le GIEC a publié 5 rapports et 10 rapports spéciaux dont le dernier de septembre 2018 avait été commandé lors de la COP 21 en novembre 2015.

Tous ces rapports sont des plus alarmants, en particulier celui de 2018 qui fait état des conséquences d'une augmentation des températures moyennes de 1,5°C ou de 2°C par rapport aux températures préindustrielles alors que l'accord de Paris conclu lors de la COP 21 vise une limitation de cette augmentation à 1,5°C.

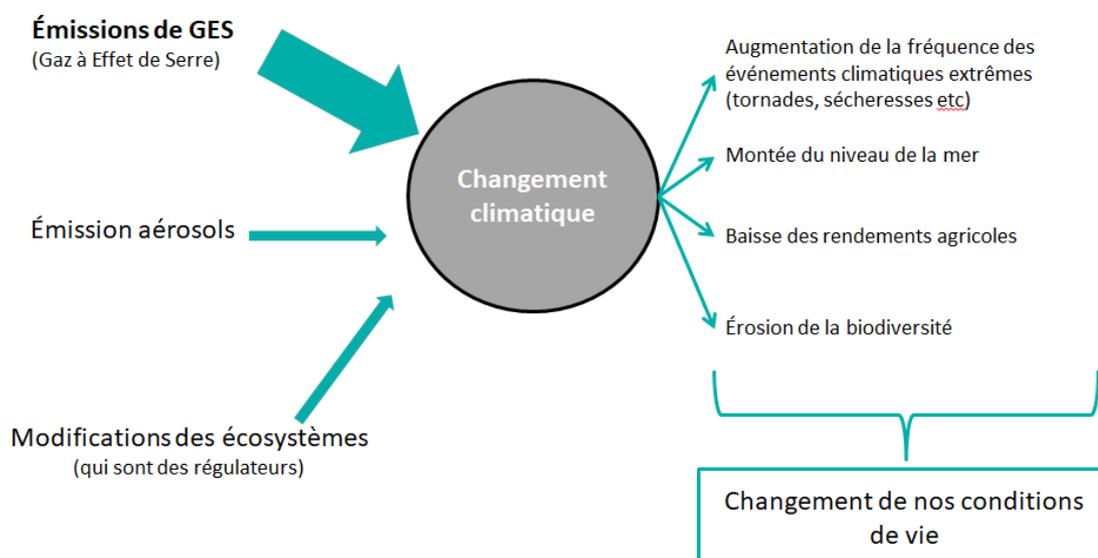


BESOIN D'ATTENUATION:

Pour limiter les CAUSES du changement climatique

BESOIN D'ADAPTATION:

Pour anticiper les CONSÉQUENCES du changement climatique



Causes et conséquences du changement climatique

Préambule

Désormais, il n'est plus à prouver que nous sommes en train de vivre un changement de nos conditions d'existence. C'est pourquoi il est nécessaire dès aujourd'hui de changer nos modes de vie afin d'atténuer l'ampleur du phénomène.

Pour répondre à ce problème majeur, les collectivités territoriales doivent s'engager. Dans ce contexte, l'échelon local a un rôle de première importance à jouer. En effet il a la charge de la réalisation d'actions concrètes, en cohérence avec les spécificités de son territoire. De plus sa proximité avec les habitants lui confère un rôle de sensibilisation prédominant.

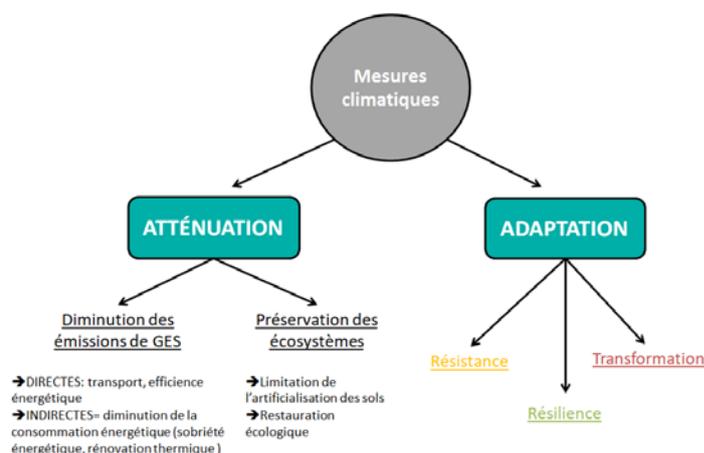
Aujourd'hui les collectivités cherchent à devenir des modèles d'exemplarité en facilitant le changement de mode de vie de leur population. C'est ce qui a motivé l'engagement de Florence Berthout, Maire du 5^{ème} arrondissement dans la réalisation d'un Plan Climat

Cadre théorique autour de l'action climatique du 5^e

Afin d'avoir la réflexion la plus juste possible, nous avons souhaité préciser le cadre théorique dans lequel vont s'inscrire les actions concrètes du Plan Climat du 5^{ème}.



Face au constat du changement climatique, il faut donc mettre en place des **mesures d'atténuation**. Il s'agit essentiellement de limiter les causes du phénomène en travaillant sur la réduction des émissions de GES et l'arrêt de la destruction des écosystèmes voir leur restauration. Dans ce dernier cas, il est surtout question de réduire l'artificialisation des sols et de mettre en place des mesures de restauration écologique dans les écosystèmes perturbés.



Modalités d'actions face au changement climatique

Préambule

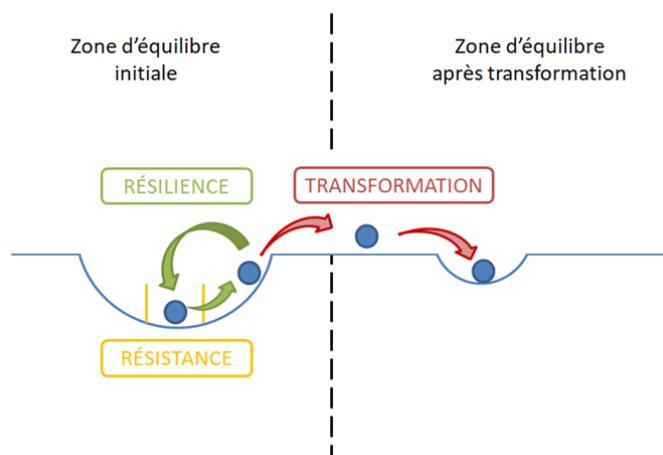
D'autre part, il est également nécessaire de mettre en place dès aujourd'hui des **mesures d'adaptation**. La notion d'adaptation englobe l'ensemble des stratégies qu'un système peut développer face à une perturbation. On peut définir trois stratégies différentes.

La première est la **résistance**, il s'agit d'éviter que la perturbation atteigne le système. Par exemple, dans le cas d'une inondation, une stratégie de résistance consiste à construire une digue afin que l'eau n'atteigne pas les maisons.

La seconde stratégie est celle de la **résilience**, il s'agit de faire en sorte que le système puisse se remettre de la perturbation. Les actions limitant l'effet d'îlot de chaleur urbain en sont un bon exemple. Puisque on ne peut pas empêcher les villes de subir des épisodes caniculaires, qui seront de plus en plus fréquents dans les années qui viennent, il s'agit de repenser l'urbanisme pour limiter l'accumulation de chaleur.

Ces trois stratégies sont complémentaires et doivent être utilisées de concert afin de mettre en place les mesures les plus appropriées.

Il faut souligner que les conditions auxquelles on s'adapte sont elles-mêmes changeantes. Par conséquent, l'adaptation doit se penser comme quelque chose de souple et de dynamique, une aptitude à s'ajuster en permanence.



Les modalités d'adaptation à une perturbation

Enfin la troisième modalité est celle de la **transformation**. Dans ce cas il y a transformation du système vers quelque chose de différent de l'état initial. On peut prendre l'exemple de la translocation des vignobles vers le Nord.

Préambule

Enfin l'adaptation est avant tout un moyen d'améliorer notre cadre de vie, une véritable opportunité de mieux vivre sur notre territoire. Ainsi, les questions de végétalisation et de cadre de vie tiennent une place centrale dans la réflexion autour de ce Plan Climat.



Un ou des plans climat ? Contexte et cadre juridique autour de la démarche du 5^e

La prise en compte des enjeux climatiques dans les politiques publiques commence dans les années 1990 avec notamment le sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1992. 120 chefs d'État adoptent un plan d'action, **l'Agenda 21** pour permettre l'application du développement durable. Ce plan concerne les collectivités territoriales ainsi que les établissements publics.

En France, un cadre juridique permettant la prise en compte des enjeux climatiques est mis en place à partir des années 2000. Ces lois s'appliquent à la fois à l'échelle nationale avec par exemple le premier Plan Climat national adopté en 2004 et aux échelles locales.

Les villes sont concernées par la loi Grenelle II de 2010 qui impose la réalisation d'un **PCET** (Plan Climat Énergie Territorial) pour les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants et par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte de 2015 qui impose la réalisation d'un **PCAET** (Plan Climat Air Énergie Territorial) pour les collectivités territoriales et les EPCI.



Préambule

La Ville de Paris a adopté un premier Plan Climat en 2007 qui a été actualisé en 2012. En novembre 2017 un nouveau Plan Climat est adopté par le Conseil de Paris (qui est un PCAET).

Les arrondissements parisiens, qui ne sont pas des collectivités territoriales mais des divisions administratives intra-communales, n'ont pas d'obligations légales de réaliser un Plan Climat.

1992

- Signature de l'**Agenda 21** par 120 chefs d'État lors du Sommet de la Terre à Rio de Janeiro
- → les collectivités territoriales et les établissements publics doivent réaliser un plan d'action en faveur du développement durable

2010

- Loi grenelle II
- → Les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants doivent réaliser un **PCET** (Plan Climat Énergie Territorial)

2015

- Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte
- → Les EPCI doivent réaliser un **PCAET** (Plan Climat Air Énergie Territorial)

La démarche initiée fin 2017 dans le 5^e arrondissement est une initiative de la Maire de l'arrondissement, Florence Berthout, qui a souhaité que la mairie s'engage dans un Plan Climat d'arrondissement, afin de réfléchir de manière interactive à des mesures concrètes pour faire du 5^e arrondissement, un arrondissement engagé dans la transition écologique.



Un engagement environnemental de longue date

La démarche du Plan Climat s'inscrit dans la lignée de nombreuses actions en faveur de l'environnement. Comme par exemple l'alimentation durable. Depuis 2009 la caisse des écoles a mis en place un approvisionnement en circuit court et propose aujourd'hui près de 75% de produits labellisés (69 % bio et 5 % Label Rouge et de la pêche durable).



Ainsi le Plan Climat du 5^e a pour vocation de doter le 5^e arrondissement d'un document cadre qui apporte de la cohérence et de la visibilité entre les différentes actions engagées, en approfondissant les sujets déjà avancés et en créant de nouvelles approches.

Le document fait l'état des lieux des actions concrètes en faveur de l'environnement qu'elles soient déjà réalisées ou à venir.

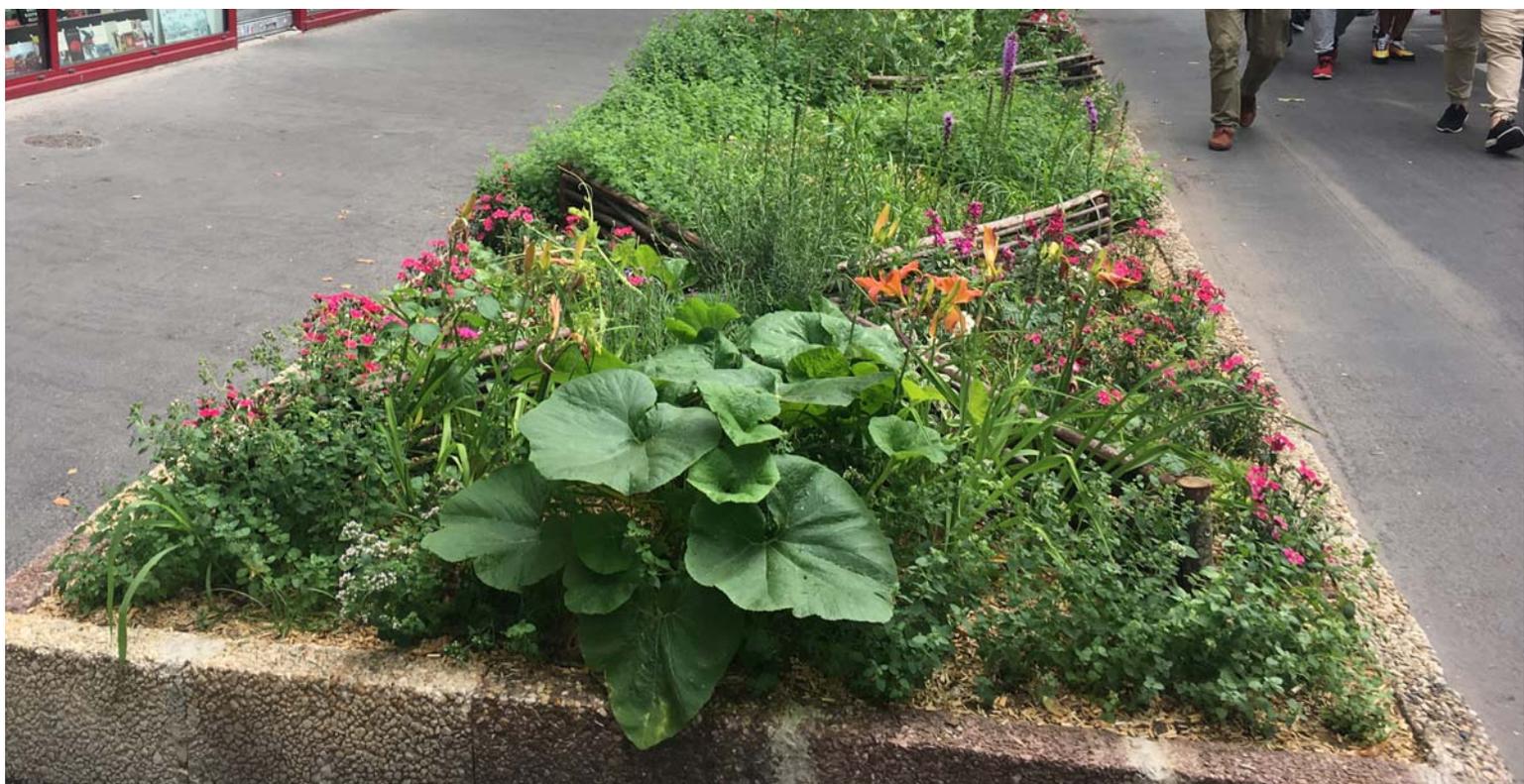
La Mairie du 5^e avait à cœur de doter cette démarche d'un fort caractère participatif, afin que tous, citoyens, agents, représentants locaux, puisse s'engager.

Le Plan Climat du 5^{ème} est avant tout un projet qui a vocation à se poursuivre et à évoluer dans le temps. La production de cette première version est un point d'étape.

Enfin l'absence d'obligation légale est une opportunité saisie par l'arrondissement afin d'agir sur les sujets essentiels relatifs à l'environnement, la biodiversité et le bien-être.

Florence Berthout

Maire du 5^e arrondissement



Méthodologie

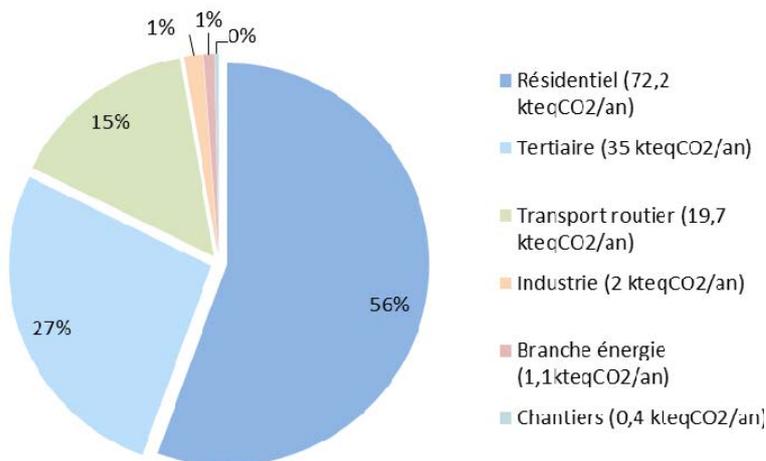
5^e
MAIRIE



Diagnostic du 5^e arrondissement et choix des thématiques de travail

Il est important de prendre en compte les spécificités du territoire du 5^e arrondissement afin d'affiner la démarche.

À l'image de la Ville de Paris, le 5^e est un territoire très dense et majoritairement minéral, la majorité des biens de consommations est importée et beaucoup de déchets sont produits, c'est pourquoi il faut toujours avoir en tête le fait que les activités qui ont lieu sur le territoire ont des impacts en amont et en aval de celui-ci.



Émissions directe et indirecte de GES, 5^e arrondissement, 2015 (AirParif)

Le bâti dense et minéral rend la ville très sensible aux vagues de chaleur. Les étés seront en moyenne plus chauds et les épisodes caniculaires plus fréquents. D'après Météo France, le nombre de jours de canicule devrait atteindre 3 à 26 jours par an, au lieu d'un jour en moyenne actuellement.

La végétalisation, la perméabilisation des sols ainsi que le choix de favoriser les matériaux clairs et réfléchissants en seront les principaux leviers.

Deux secteurs majeurs à l'origine des émissions de gaz à effet de serre (GES)

En 2015 le 5^e arrondissement a émis 130.9 kteqCO2/an (Scope 1 + 2), ce qui le place dans la moyenne des arrondissements parisiens au regard de sa taille.

Les principaux secteurs d'émissions sont le secteur résidentiel et tertiaire (83%) et le secteur du trafic routier (15%).

Ainsi les stratégies d'atténuation devront se concentrer en particulier sur les questions liées à la diminution de la consommation énergétique du bâti privé et public (**amélioration de l'habitat**), ainsi que sur le trafic routier (**circulation douce**).

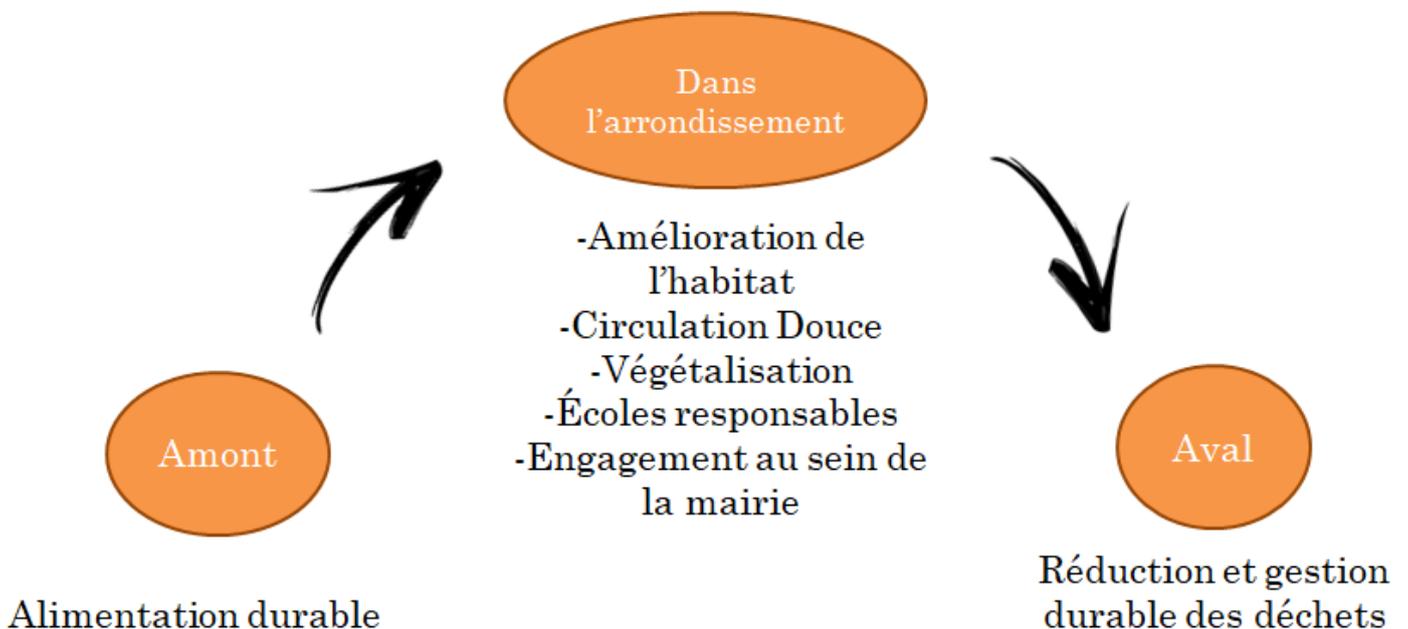


Méthodologie

Les arrondissements parisiens sont l'échelon compétent notamment en termes de restauration collective *via* la Caisse des Écoles, en termes d'affaires scolaires et de gestion des équipements de proximité. Par ce statut l'arrondissement est un interlocuteur privilégié pour les administrés. Ainsi la Mairie du 5^e porte une forte volonté de concertation impliquant l'ensemble des services et agents de la Mairie.

Cette analyse nous a ainsi conduit à l'identification de plusieurs thématiques de travail qui ont été abordées lors de cette première phase de démarche.

- Circulation douce
- Amélioration de l'habitat
- Alimentation durable
- Végétalisation
- Réduction et gestion durable des déchets
- Écoles responsables
- Engagement au sein de la mairie



Poursuite de la démarche et des actions engagées

**À partir de
Septembre
2019**

Août 2019

Rédaction du Plan Climat du 5ème

Point d'étape sur la démarche lors de la plénière des Conseils de Quartier

20 Juin 2019



Présentation de l'avancée de la démarche lors de la plénière des Conseils de Quartier

**15 Février
2019**

Présentation des travaux réalisés par les groupes de travail interne

Réunion d'information sur la démarche lors du CICA

9 Février 2018



Atelier de concertation au sujet de la rue végétale

**Décembre
2017**

Engagement de la mairie du 5ème dans la démarche de Plan Climat d'arrondissement

Adoption du nouveau Plan Climat de la Ville de Paris

**Novembre
2017**



Tracts

Démarche participative et groupes de travail

La démarche a débuté en janvier 2018, avec une réflexion à deux échelles : l'arrondissement et ses habitants, la mairie et ses agents.

Groupes de travail

Pour chacune de ces échelles, des groupes de travail thématiques ont été créés afin d'organiser des rencontres régulières, pour la mise en place d'actions ciblées.

En interne, les agents se sont réunis et ont défini quatre axes de travail. Des réunions ont eu lieu de mars 2018 à février 2019. Une restitution des premières actions réalisées et à venir a été faite le 15 janvier 2019.

Au niveau de l'arrondissement trois groupes de travail ont été instaurés. Les groupes de travail ont pour but de réunir des habitants et des membres de la mairie, lors de réunions ponctuelles, afin de réfléchir et de proposer des actions sur certaines thématiques.



Démarche participatives en dehors des groupes de travail

De nombreux projets sont issus de démarches participatives comme la végétalisation et l'opération *Imaginez les boulevards de demain*.

Sensibilisation aux enjeux environnementaux

En parallèle, des actions de sensibilisation ont été menées. On peut noter en particulier un cycle de conférence qui a eu lieu d'avril à juin 2018, sur les thématiques suivantes :

- biodiversité et changement climatique
- économie circulaire
- agriculture urbaine sur les toits

Envoyez-nous vos propositions !
www.mairie05.paris.fr
boulevardsdu5@gmail.com

Végétalisation

Jardin PARTAGE

Partage de l'espace public

Nouveaux services

L'affiche est composée de plusieurs images illustrant ces thématiques : un jardin partagé, une main tenant une jeune pousse, un vélo, un bus, un scooter, un jeu d'enfant, et des poubelles.



Plan d'action

5^e
MAIRIE



Circulation douce

Les transports sont responsables de 15% des émissions de GES de l'arrondissement, c'est pourquoi un groupe de travail a été constitué pour réfléchir sur la question. Ce groupe de travail a permis la réalisation de projets d'aménagement en concertation directe avec les habitants.

Pour se faire il s'agit dans un premier temps le partage de l'espace.



Restreindre la circulation au travers des zones 30 :

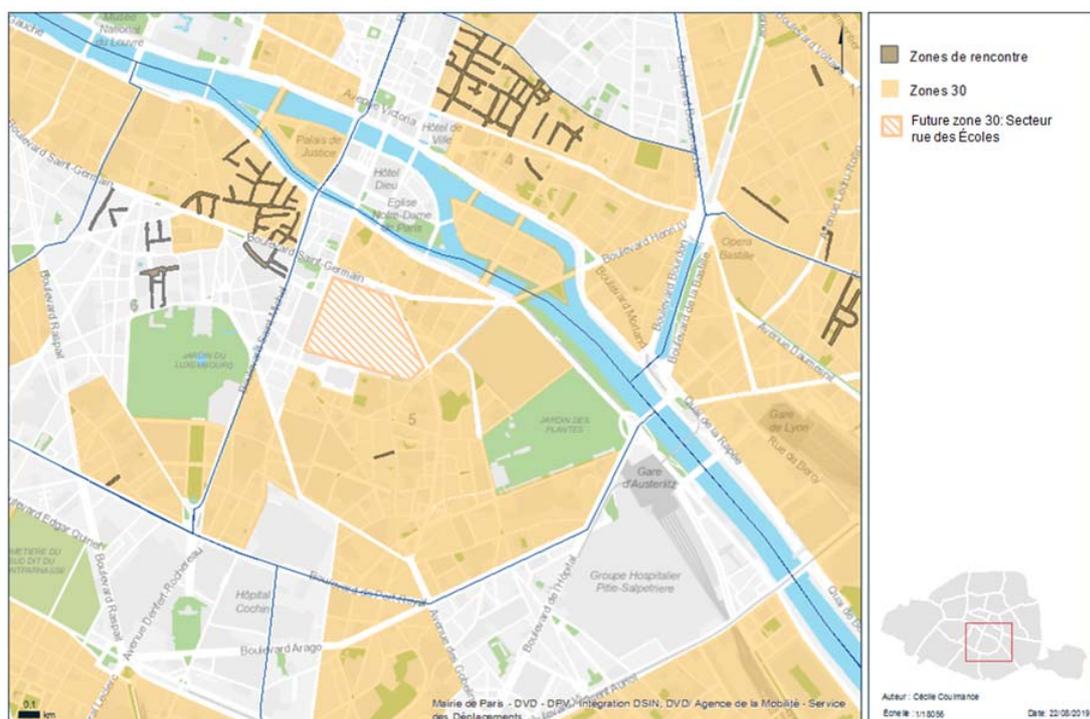
La circulation motorisée peut être modérée par la mise en place de zone 30 (limitation à 30km/h).

Dans le 5^e arrondissement, la majorité des rues sont ainsi classés en zone 30. Seuls les grands axes, sont classés en zone 50 km/h.

La généralisation des zones 30 répond à une volonté d'équilibrer le partage de la route entre usagers sans pour autant supprimer totalement les voitures. Il faut garder à l'esprit que la voiture reste un moyen de transport privilégié, et parfois même essentiel pour les personnes âgées ou les personnes en situation de handicap.

Rôle d'interface

Le groupe de travail « Circulation douce » nous a permis de travailler avec les associations de cyclistes et les usagers en amont de la réalisation des projets.



Zones de circulation apaisée dans le 5^e arrondissement

Plan d'action

Un exemple de végétalisation a été réalisé lors du réaménagement de la **place de la Contrescarpe**.



Ce réaménagement a fait l'objet de nombreuses concertations, afin de prendre en compte les attentes des riverains, des piétons, et des automobilistes. Le choix a été fait de rester en zone 30 dans le quartier Mouffetard, ce qui n'empêche pas déjà des changements de comportements : le stationnement sauvage a diminué, les piétons se sont réappropriés l'espace en marchant notamment sur la chaussée aux endroits où les trottoirs sont étroits, et les voitures s'y adaptent.

Une **nouvelle zone 30** verra bientôt le jour dans le **secteur de la rue des Écoles**, les travaux ont débuté en juillet 2019 et devront être finis d'ici la fin du mois de Septembre. Il s'agira principalement d'aménager les nouveaux contre-sens cyclables en installant des feux de signalisation pour les vélos et un marquage au sol adéquat. De plus, des emplacements vélos et deux-roues motorisés sont prévus en amont des passages protégés afin d'améliorer la co-visibilité.

Augmenter son offre de mobilité sur un territoire, c'est favoriser les modes de déplacements alternatifs.

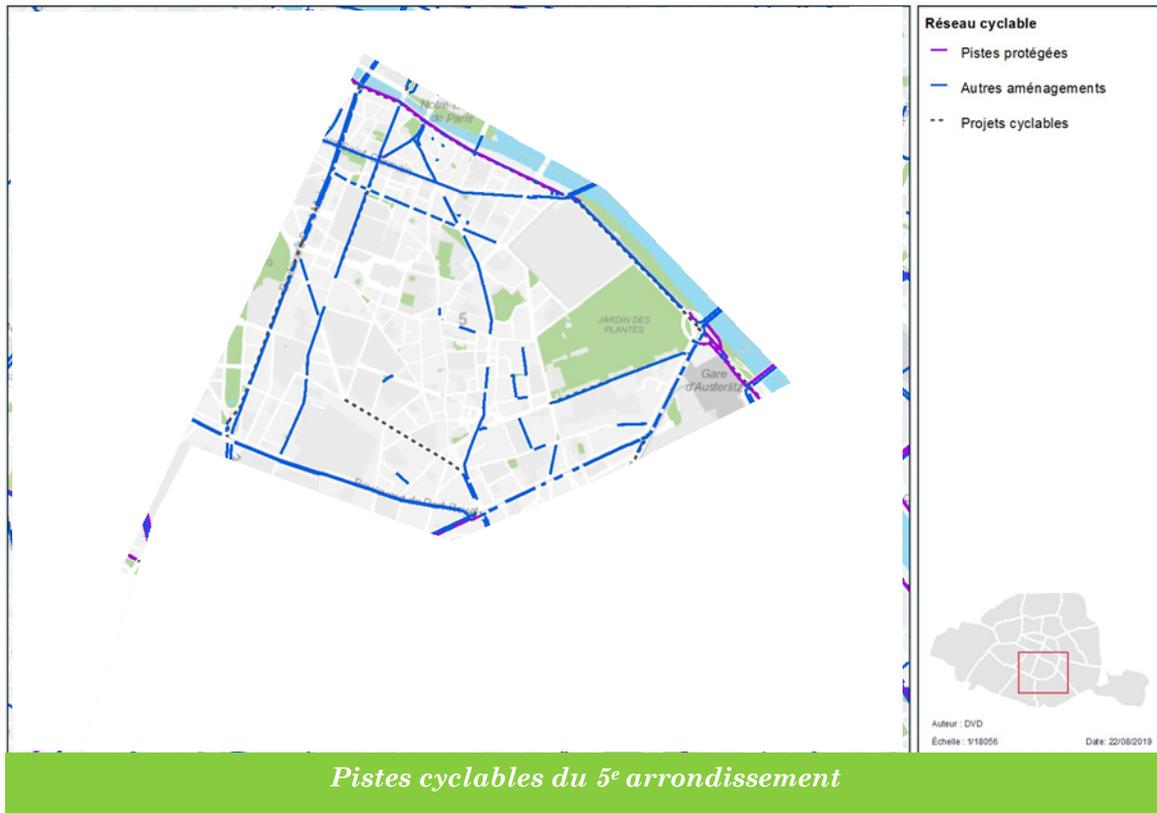
Le vélo, mobilité douce par excellence:

Repenser une distribution et un partage de l'espace pour les différents modes de transport dans le cadre d'un plan climat et d'une volonté de diminuer les émissions de CO2 suppose de réfléchir à augmenter la place de transports alternatifs à la voiture individuelle, tels que le vélo ou les transports en communs.

Un des axes majeurs de la politique des transports parisiens consiste à développer le réseau de **pistes cyclables** afin d'encourager l'usage du vélo. Ainsi, dans le 5^e arrondissement, une piste cyclable a été aménagée par exemple dans la **Rue Buffon**.

Cette rue est à sens unique pour les voitures, mais une bande cyclable permet aux vélos de remonter la rue en sécurité.





La Ville de Paris, dans le cadre du projet de **Réseau Express Vélo (REVe)**, cherche à faciliter les déplacements à vélo à Paris en formant un réseau cyclable au maillage fin sur l'ensemble du territoire parisien.

Dans le 5^e ce sont les Quais Saint-Michel, Montebello et Saint-Bernard qui vont faire l'objet des premiers aménagements.



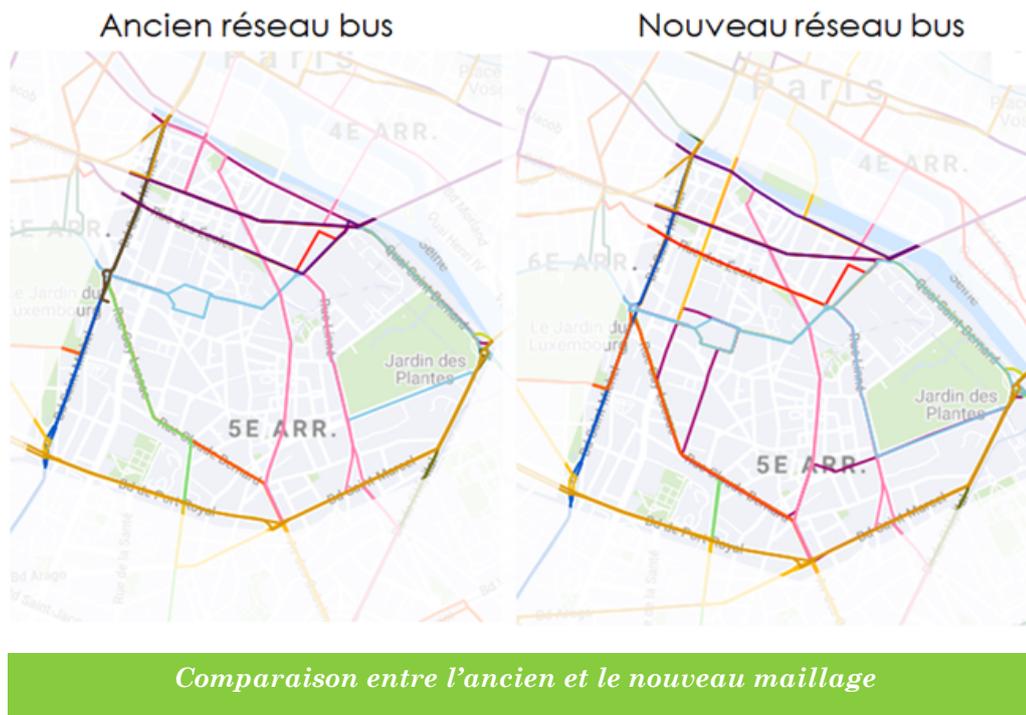
Le développement du vélo passe aussi par le déploiement des **vélib'**. En l'espace d'un an, une trentaine de nouvelles stations ont vu le jour dans l'arrondissement, si bien qu'aujourd'hui **plus de quarante stations sont actives dans le 5^e**. Une nouvelle station devrait ouvrir en décembre 2019 au niveau de St-Michel Luxembourg.

Le développement de l'usage du vélo suppose la création de stationnements vélos. En effet, la demande est forte en raison notamment de la proximité des universités ainsi que de nombreux immeubles qui n'offrent pas la possibilité aux habitants d'entreposer leur vélo. C'est pourquoi des centaines **ancrages vélo** ont été créés.

Plan d'action

Développement des transports en commun

Le nouveau plan bus mis en place le 20 avril 2019, a permis d'augmenter le maillage dans le 5^e arrondissement. Ainsi plus de zones sont désormais desservies par le bus.



De nouvelles formes de mobilité qui questionnent le partage de l'espace public : le *free floating*

Les trottinettes électriques en *free floating* ont rapidement fait partie intégrante du paysage parisien. Le *free floating* consiste en la mise à disposition de véhicules sans borne fixe.

Sensibilisation au partage de l'espace public

Le groupe de travail circulation douce a également permis de faire naître des réflexions collectives sur le partage de l'espace public .

Ces problématiques seront au cœur de la journée sans voiture, organisée le 22 septembre prochain.



Amélioration de l'habitat

À Paris, le secteur du bâtiment (résidentiel et tertiaire) représente 80% des consommations d'énergie, et plus de 80% des émissions de GES. Le secteur du bâtiment a des conséquences directes sur la qualité de l'air car après le transport, il est la seconde source de pollution. Diminuer les consommations d'énergie permet également de lutter contre les situations de précarité énergétique qui touchent les Parisiens les plus modestes. C'est pourquoi la limitation de la consommation énergétique du bâtiment est un enjeu majeur.

Typologie du 5^e et enjeux du territoire

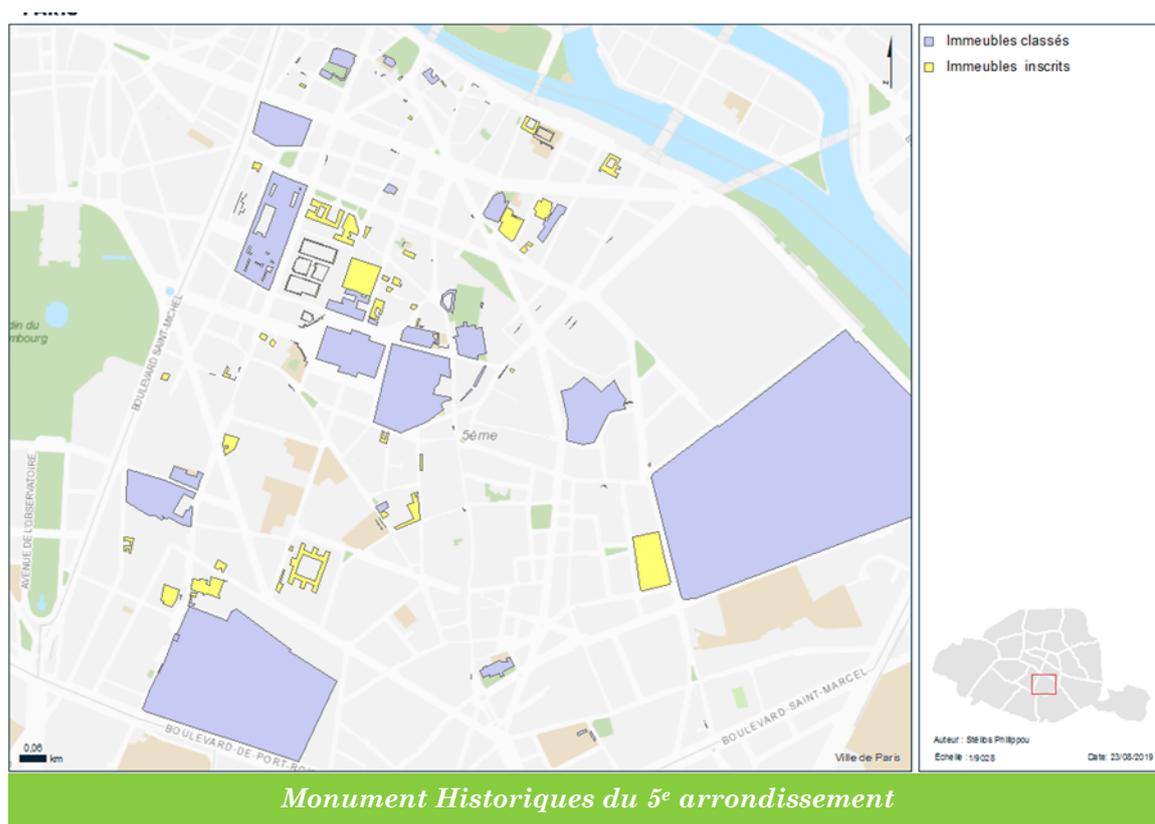
Le 5^e est un arrondissement à forte valeur patrimoniale qui fait l'objet de protection particulière en termes d'urbanisme. L'ensemble de l'arrondissement est inscrit dans une "Zone de protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque",

dont deux sites sont classés : le jardin des plantes et le square René Viviani, qui abrite le plus vieil arbre de Paris, un robinier de plus de 400 ans. De plus 106 immeubles sont inscrits sur la liste des Monuments Historiques dont 28 sont classés

Nota bene

Les sites et monuments classés ont une plus haute valeur de protection que les sites et monuments inscrits.

La protection patrimoniale ne rend pas pour autant le bâti intouchable. Il est par exemple possible de réaliser des isolations thermiques par l'extérieur (ITE) sur des bâtiments de type haussmannien dans certains cas.



Plan d'action

En ce qui concerne l'âge des bâtiments, on peut noter que 75% du bâti du 5^e date d'avant 1945 et 60% avant 1919. Cela implique une première difficulté en terme de calcul énergétique, car ce calcul est moins adapté aux bâtiments d'avant 1945 en raison de la difficulté à évaluer leur inertie thermique.

L'Apur (Agence Parisienne d'Urbanisme) a défini 6 grandes typologies de bâtiment en fonction de leur âge. Les caractéristiques de ces typologies doivent être complétées par un audit énergétique personnalisé pour chaque bâtiment.

Typologie des habitants du 5^e

Les occupants des logements du 5^{ème} se répartissent de la manière suivante : il y a un environ 30% de copropriétaires et près de 60% de locataires du parc privé.

Dans ce dernier cas, cela signifie que **le propriétaire n'occupe pas les lieux**. Souvent il **manque d'information quant à la rénovation thermique** alors qu'il existe plusieurs aides financières possibles notamment les crédits d'impôts (CITE)

À Paris, l'acteur principal de la rénovation énergétique est **l'Agence Parisienne du Climat (APC)**.



Cette structure d'accompagnement est un point d'entrée indispensable avant d'entamer toute procédure en tant que propriétaire privé.

Enfin en ce qui concerne les équipements de chauffage, on constate que près de 70% des logements possèdent un chauffage individuel.

Ainsi, on constate que chaque logement est un cas particulier, d'où la nécessité de se faire accompagner par l'Agence Parisienne pour le Climat lors d'une démarche de rénovation.

De plus, il est conseillé de procéder à un audit énergétique global, le coût d'une telle démarche varie entre 5000 et 10 000€. Une subvention de 5000€

est fournie par la Ville de Paris. Il est en outre possible de bénéficier de crédit d'impôt selon les cas .

Il convient donc d'encourager le plus possible les propriétaires privés et les copropriétaires dans la réalisation de travaux de rénovation énergétique

Mieux vaut des projets communs qu'individuels :

À l'échelle de l'immeuble, la rénovation permet de réduire les charges de copropriété et de gagner en confort été comme hiver. Ces travaux, réalisés sur différents postes de la copropriété (type de chauffage, d'éclairage, toiture, pignons, menuiseries...), sont plus performants que les travaux réalisés à l'échelle d'un domicile

Des procédures d'accompagnement des propriétaires privés

L'Agence Parisienne du Climat, guichet unique de la rénovation énergétique à Paris et Point Rénovation Info Service accompagne depuis 2011 les copropriétaires qui souhaitent s'engager dans des travaux de rénovation énergétique, de manière **neutre** et **gratuite**. Il s'agit d'une association indépendante qui a pour mission d'accompagner la transition énergétique, en particulier dans le domaine du bâtiment.

Cette association a des partenariats avec de multiples acteurs reconnus dont L'Ademe qui dépend de l'État, la Ville de Paris ou encore Météo France.

Cette agence propose notamment un accompagnement personnalisé des copropriétés *via* la plateforme **Coachcopro** avec des conseillers Info-énergie qui fournissent un accompagnement indépendant et gratuit. Ce dispositif met à disposition une carte qui recense les copropriétés qui se sont déjà engagées dans une démarche de rénovation énergétique, ainsi qu'un annuaire des professionnels ayant la mention RGE (reconnu garant de l'environnement).

Ce centre de ressources complet (aspects financiers, réglementaires, méthodologiques), permet ainsi d'outiller les copropriétaires et les syndicats.

Retour sur les dispositifs existants

On constate que même si des dispositifs d'accompagnement intéressants existent, comme le dispositif Éco-rénovons Paris, il y a un réel manque d'information quant à leur existence. En effet sur 418 lauréats parisiens seuls 6 se trouvent dans le 5^e, ce qui traduit une méconnaissance probable du dispositif.

Afin de sensibiliser les habitants aux enjeux de rénovation énergétique, la Mairie a organisé une « balade thermique » dans l'arrondissement, à l'aide de capteurs thermiques.



Par ailleurs, la Mairie aimerait devenir un point de relais de sensibilisation en partenariat avec l'Agence Parisienne du Climat, afin de donner envie au plus grand nombre de s'engager dans des procédures de rénovation.

Ainsi une conférence grand public sur les gestes à adopter pour limiter sa consommation énergétique devrait être organisée d'ici fin 2019.

Enfin la Mairie souhaite organiser travaux de rénovation au sein de ses bâtiments, qui pourraient avoir lieu à l'horizon 2021.



Alimentation durable

Un engagement de long terme pour un approvisionnement en circuit courts

Aujourd'hui, l'agriculture est à l'origine de 25% des émissions mondiales de GES, l'élevage, le transport et l'utilisation de produits phytosanitaire étant les principaux responsables.

Une transition de notre modèle agricole en faveur de l'agro-écologie et une favorisation des circuits courts sont désormais primordiales. Il est du devoir des citoyens, de soutenir un modèle agricole durable en faisant de bons choix. La restauration collective de par le nombre de repas qu'elle représente est un véritable levier pour soutenir des modes de production durable.



La caisse des écoles du 5^{ème} est chargée de la restauration scolaire des écoles primaires de l'arrondissement, soit 8 écoles maternelles et 9 écoles élémentaires ainsi que 2 lycées et 1 collège. Environ 600 000 repas sont servis chaque année avec une moyenne de 3200 repas par jour scolaire. Tous les repas sont confectionnés sur place dans les 14 cuisines de l'arrondissement.

Depuis 2009 elle a mis en place un approvisionnement en circuit court et propose aujourd'hui près de 75% de produits labellisés (69 % bio et 5 % Label Rouge et pêche durable).



La Caisse des Écoles fait appel à un unique prestataire, une petite centrale d'achat familiale directement en relation avec les producteurs. Cette proximité ville-campagne mise à l'honneur chaque année à l'occasion des jours bios où les agriculteurs sont conviés dans le 5^e pour partager et échanger sur leur métier.

Ainsi cet engagement de long terme a naturellement trouvé sa place dans la démarche du Plan Climat du 5^{ème} arrondissement.



Une proximité avec les producteurs pour tous

Afin de favoriser les circuits courts, la mairie du 5^e a pour projet de devenir point de distribution d'une AMAP.

Le saviez-vous ?

Une AMAP (association pour le maintien de l'agriculture paysanne) est un partenariat entre un groupe de citoyens (appelé "groupe en AMAP") et une ferme paysanne (appelée "ferme en AMAP") qui s'engagent réciproquement : les uns à préfinancer la production (de légumes ou autres), les autres à assurer ladite production.

Une AMAP permet donc principalement de soutenir des petits producteurs locaux. Certaines fermes en AMAP pratiquent l'agriculture biologique, d'autres non. Ces structures favorisent la proximité entre le consommateur et le producteur.



Nous espérons pouvoir accueillir une AMAP à l'horizon du printemps 2020. Pour l'heure l'AMAP avec laquelle nous sommes en relation est à la recherche d'un nouveau maraîcher.

Végétalisation

L'effet d'îlot de chaleur urbain (ICU) est un phénomène physique qui est à l'origine d'une différence significative de température entre le milieu urbain et le milieu rural avoisinant. À Paris, cette différence de température est de l'ordre de 2.5°C en moyenne annuelle mais elle peut atteindre 10°C en été lors des périodes de canicule.

Plusieurs éléments favorisent l'apparition d'un ICU, tout d'abord le mode d'occupation des sols, en réalisant le processus d'évapotranspiration, les sols végétalisés et perméabilisés sont nécessaires à la limitation de l'ICU. Par ailleurs, le choix des matériaux est également essentiel, certains retiennent plus la chaleur que d'autres, il faut favoriser des matériaux clairs et réfléchissants.

Aussi favoriser la végétalisation de notre arrondissement est vraiment un point important dans cette démarche de Plan Climat d'arrondissement.

Les sols perméables peuvent prendre la forme de pavés enherbés comme c'est le cas **place de la Contrescarpe** ou rue Buffon.



Plan d'action

Les permis de végétaliser, procédure participative par excellence

De nombreuses actions de végétalisations ont eu lieu dans notre arrondissement, tout d'abord grâce à l'implication de certains citoyens avec les permis de végétaliser.

Le permis de végétaliser est un accord entre le citoyen et la mairie, le premier s'engage à entretenir la parcelle qu'il souhaite végétaliser et en échange la Ville peut lui fournir du matériel végétal. Les projets peuvent être assez variés, de la végétalisation de pieds d'arbres à la mise en place murs végétalisés, il y en a pour tous les goûts.

Déjà 42 projets réalisés, et si c'était à votre tour de végétaliser la rue ?

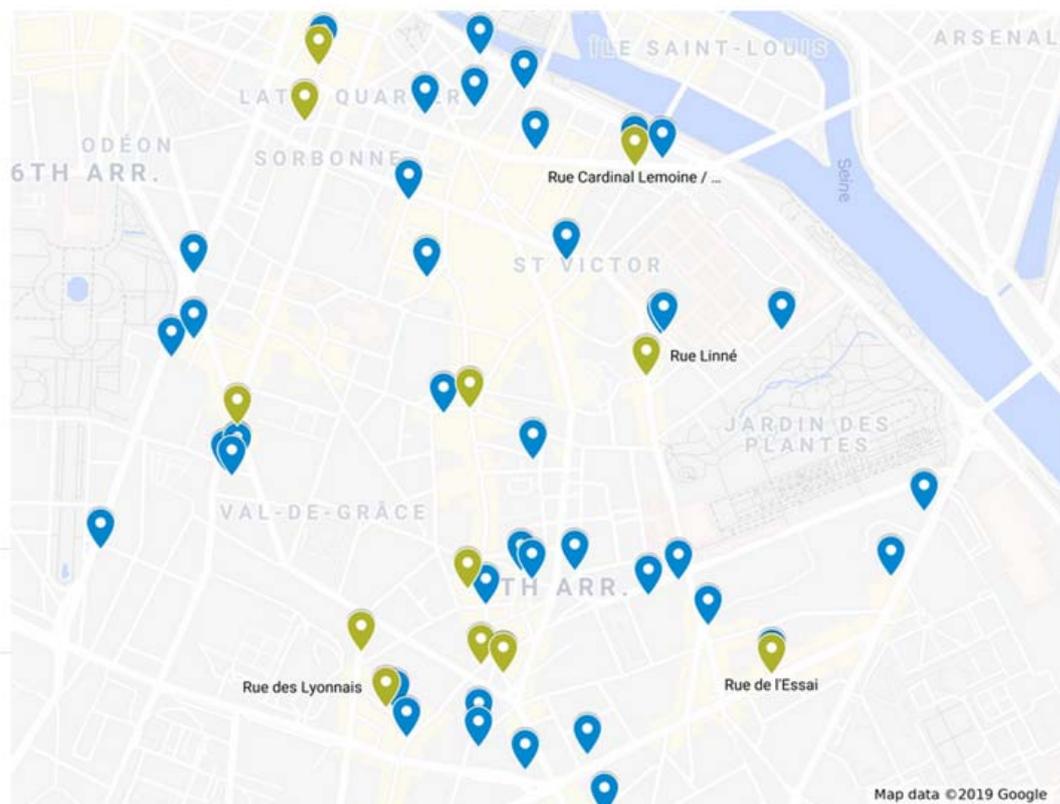


Végétalisation

- Rue des Lyonnais
- Place de la Contrescarpe
- Rue Edouard Quenu
- Rue de l'Essai
- Rue de Bazeilles
- Rue Linné
- Rue Cardinal Lemoine / bd Saint-Germain
- Rue Boutebrie
- Rue Gay-Lussac
- Square Vermeuzouze
- Abords musée Cluny
- Rue Berthollet

Permis de végétalisé

- Tous les éléments



Map data ©2019 Google

Végétalisation réalisée par la mairie et les citoyens via les permis de végétaliser

Plan d'action

Les jardins pédagogiques et partagés

Les jardins partagés ont une vocation à la fois de production maraîchère mais également pédagogique de lien à la terre. Deux jardins partagés ont vu le jour dans le 5^e, le premier se nomme le Nid de l'Ortolan, il se situe sur le toit du gymnase Ortolan et est animé par l'association « Les jardiniers du 5^e » depuis 2017.



Ce jardin a rapidement trouvé sa place dans le quartier avec des projets conviviaux comme un jardin aromatique en partenariat avec les résidents de la maison de retraite. Le prochain jardin partagé est celui du passage des Patriarches, des travaux ont été lancés en début d'été 2019. Il sera géré par l'association « les Mouffettes ». Un bac à compost sera également mis en place afin de valoriser les bio-déchets des adhérents directement dans le jardin.

Des jardins pédagogiques ont également été mis en place dans certaines écoles. De plus, l'école rue de Pontoise a vu naître la première **cours oasis**. Il s'agit d'une végétalisation d'une cours d'école afin de créer un îlot de fraîcheur dans les écoles. Les travaux ont été réalisés durant l'été 2019

Un rôle clé de médiation :

Le jardin partagé Ortolan a vu le jour grâce à l'implication de la mairie du 5^e.

Il s'agissait d'une parcelle inexploitée, dont la propriété était éclatée entre différentes directions de la Ville de Paris. Il a fallu près de deux ans de procédures pour régler ces problèmes de propriété.

Cet exemple illustre bien comment la mairie d'arrondissement joue un rôle de médiation essentiel entre les besoins des citoyens et les institutions.

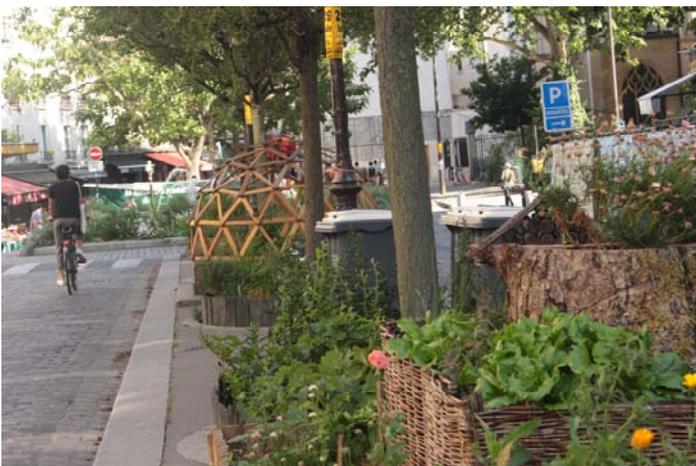


Plan d'action

Rue végétale

Une rue végétale est une rue qui donne la priorité aux piétons et aux espaces de rencontre autour du végétal dans le but de créer un espace de vie agréable et apaisé.

La première rue végétale du 5^e se situera au niveau du **passage des Patriarches**. Afin que l'aménagement de cette espace soit le plus en accord avec les attentes des habitants, a été menée une démarche de co-construction avec les habitants. Au cours des différentes réunions, les habitants ont pu faire des propositions concrètes d'aménagement en travaillant directement en lien avec les services techniques de la Ville.



Ce travail a été restitué lors d'une réunion qui s'est tenue en avril 2019 afin de prendre en compte les remarques finales des habitants.

Temps d'échange entre végétaliseurs

Afin de mettre à l'honneur les personnes qui réalisent ces végétalisations et de permettre des rencontres, est organisé depuis l'été 2017 une fête des végétaliseurs deux fois par an.



La 5^{ème} édition a eu lieu le 22 juin dernier. Ces moments d'échanges conviviaux et pédagogiques sont toujours appréciés des petits et grands.



Réduction et gestion durable des déchets

La gestion des déchets est coûteuse en énergie et émettrice de GES, il est nécessaire d'en favoriser la prévention. Cela consiste à réduire leur quantité et leur nocivité, en intervenant pendant le cycle de vie d'un produit et avant que celui-ci ne devienne un déchet

En soixante-quinze ans, la poubelle des ménages a doublé de volume à Paris, en 2017 plus d'un millions de tonnes de déchets a été collecté à Paris

Il convient de suivre la règle dite « des 3 R », Réduire, Réemployer, Recycler,

La règle des « 3 R »



La priorité est de **réduire** la quantité de déchet produite, cela intervient dès l'achat. Les produits qui ont vocation à durer dans le temps et qui ne sont pas sur-emballés sont à favoriser.

Il convient ensuite de favoriser le **réemploi et la réutilisation** des produits dont vous ne voulez plus en vous tournant vers des filières de collecte différenciée ou en faisant des dons directement à des associations.

Enfin, s'il n'est pas possible de réemployer ou de réutiliser, il convient d'envoyer les déchets vers des filières de **recyclage** appropriées.

Le saviez vous ?

Une **ressourcerie** est une structure qui collecte des objets sans les sélectionner, qui les revalorise (souvent en les réparant), puis qui les redistribue. Ces structures doivent également faire des actions de sensibilisation à l'environnement. Leur fonctionnement est encadré par le cahier des charges du Réseau National de Ressourcerie.

-Une **recyclerie** poursuit les mêmes objectifs de réemploi qu'une ressourcerie mais se distingue par une collecte spécialisée, comme par exemple une collecte de jouets ou de vêtements.

On distingue le **réemploi**, qui est le fait de réutiliser un bien dans son usage initial, de la **réutilisation** qui consiste à utiliser de nouveau un objet en le détournant de son usage initial (par exemple utiliser un vieux bocal pour faire un terrarium).

Enfin le **recyclage** consiste en l'utilisation de la matière première d'un déchet pour fabriquer un nouvel objet.

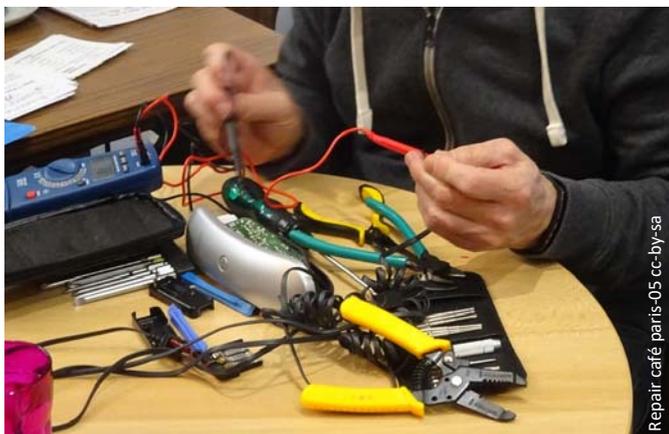


Plan d'action

Plutôt que de jeter, pensez à réparer !

Depuis la rentrée 2018, la Mairie du 5^e accueille l'association **Repair Café** du 5^e un samedi par mois, ces rendez-vous deviendront hebdomadaire dès l'automne 2019.

Cette association organise des ateliers de réparation d'objets divers, comme des micro-ondes et des bouilloires. Chacun apprend à réparer son objet abîmé avec l'aide des bénévoles réparateurs, une occasion d'échanger des savoir-faire manuels.



De multiples collectes pour permettre le réemploi et le tri sélectif :

Afin de faciliter le réemploi et le recyclage pour les habitants du 5^e, ont été mis en place de nombreux points de collectes de proximité, dans le hall de la mairie.

- Piles et batteries (71 kg collectés en 2018)
- Ampoules usagées avec *Recylum*
- Fournitures de bureau avec *Terracycle*
- Vêtements et chaussures avec *le Relais*
- Petits objets divers avec *Emmaüs défi*
- Téléphones portables avec *Pour la vie*



Gestion des biodéchets : comment les valoriser ?

On appelle biodéchets, des déchets biodégradables solides des ménages qui comprennent les déchets alimentaires, les déchets verts, les papiers et les cartons. Ces déchets qui correspondent à une grosse fraction des poubelles des ménages peuvent être valorisés sous forme de compost, au lieu de les incinérer à l'instar des autres déchets non recyclables.

À l'instar des autres déchets il convient dans un premier temps de réduire les déchets alimentaires, en mettant en place des dispositifs de lutte contre le gaspillage alimentaire, et dans un second temps de réemployer ces déchets en favorisant leur valorisation sous forme de compost.

Afin de permettre l'accès au compostage au plus grand nombre, est envisagé la mise en place de **composteurs de quartier** à l'occasion du réaménagement des boulevards de l'Hôpital, Saint-Marcel et Port-Royal.

Plan d'action

Afin de permettre l'accès au compostage au plus grand nombre, nous envisageons la mise en place de **composteurs de quartier** à l'occasion du réaménagement des boulevards de l'Hôpital, Saint-Marcel et Port-Royal.

Le lombricompostage individuel est une alternative au compostage collectif quand celui-ci n'est pas possible. Cet appareil s'installe à l'intérieur de l'appartement et permet de valoriser les déchets alimentaires d'un ménage.



Quelques conseils sont nécessaires afin de s'assurer du bon démarrage c'est pourquoi depuis plus d'un an sont organisées des formations au lombricompostage en présence d'un maître composteur, à l'occasion de la distribution des lombricomposteurs.

Quarante six lombricomposteurs ont été distribués,
La prochaine distribution aura lieu d'ici fin 2019,
n'hésitez pas à vous inscrire !
ddct-conseildequartier05@paris.fr

Collecte des biodéchets

Une collecte des biodéchets est prise en charge par la Ville de Paris dans 3 cuisines scolaires qui alimentent 7 des 17 écoles primaires de l'arrondissement.



D'ici 2024 cette collecte sera obligatoire dans tout le territoire parisien. En l'attente de cette généralisation de la collecte, nous sommes en train d'étudier les possibilités d'élargissement de la collecte des biodéchets dans les cantines scolaires.

Diminution des emballages au sein de la caisse des écoles

La Caisse des Écoles a fortement réduit les emballages plastiques. Par exemple, les yaourts sont livrés en vrac dans des grands seaux et sont servis dans des ramequins réutilisables évitant ainsi les pots en plastiques individuels. Les seuls déchets produits par les élèves sont ainsi pour l'essentiel des biodéchets.

Écoles responsables

Les axes de réflexion précédents ont été appliqués au sein des écoles primaires du 5^e et au sein de la mairie.

Le groupe de travail écoles responsables a pour but de recenser les bonnes pratiques déjà mises en place dans certaines écoles, d'encourager le partage de connaissances, et d'accompagner les écoles dans leurs actions de transition écologiques.

Certaines écoles du 5^e ont obtenu des labels qui valorisent leur engagement. C'est le cas de l'INJS qui s'est engagé dès 2013 afin d'obtenir le label éco-école, et de l'école primaire bilingue Sévigné, qui a obtenu le label E3D.

La mairie du 5^e a également souhaité saluer son engagement en délivrant un diplôme de l'éco-citoyenneté aux élèves de l'INJS.



Les premières réunions de ce groupe de travail avaient pour but de présenter aux autres directeurs les actions réalisées dans ces écoles.

Afin de poursuivre cette démarche d'échange et d'inclure les parents d'élèves, nous allons organiser une réunion de travail sous forme de table ronde tournante avec les directeurs et les parents d'élèves en automne 2019.



Collecte / recyclage

Dans une démarche d'encourager les collectes et le recyclage dans nos école, depuis la rentrée 2018, des boîtes de collecte ont été distribuées dans toutes les écoles maternelles et élémentaires du 5^e arrondissement. La Mairie du 5^e centralise la collecte et confie les boîtes pleines à l'entreprise TerraCycle, spécialiste du recyclage, qui donne une seconde vie aux objets récupérés

Aujourd'hui une ouverture dans les collèges et lycées de l'arrondissement est envisagée.

Par ailleurs certaines écoles ont également mis en place d'autres collectes, comme les piles électriques et les bouchons. Tout en faisant des efforts pour favoriser le tri du papier au sein des classes.

Plan d'action

Sensibilisation

Depuis la rentrée 2017, sont organisés les *Vendredis de la propreté* afin de sensibiliser nos élèves à la prévention des déchets.

Cette formation qui dure une demi-journée est réalisée en partenariat avec la direction de la propreté et de l'eau (DPE).

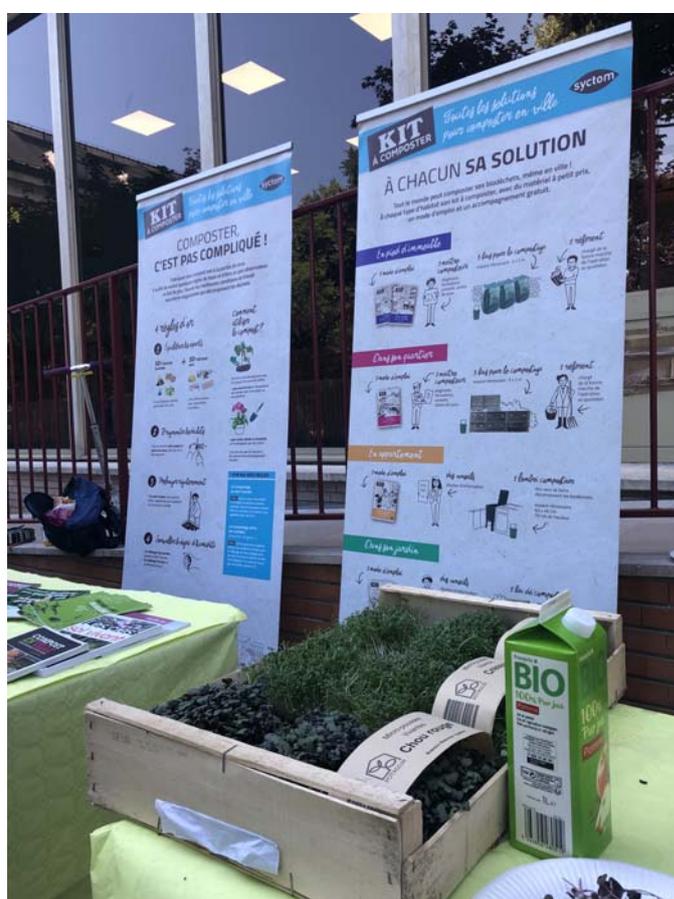


À la fin de l'année, les classes qui ont suivi cette formation sont invitées lors de la *Fête de la propreté* où plusieurs stands sont présents, comme les engins des agents éboueurs, ou des jeux pour rappeler les consignes de tri.

Cette fête se clôture par un goûter zéro déchet qui rappelle l'importance de la limitation des emballages. Durant l'année scolaire 2017-2018, trente-cinq classes ont participé tandis que quarante classes ont été concernées durant l'année 2018-2019.

Le *Conseil Municipal des Enfants* a également été l'occasion d'aborder les enjeux environnementaux directement avec les enfants au sein de la Commission environnement.

Les enfants ont notamment pu réfléchir à la végétalisation dans leurs écoles et ont participé à la dernière fête des végétaliseurs.



Au sein de la mairie

Les agents de la mairie sont également impliqués dans la démarche du Plan Climat du 5^e. Ils se sont mobilisés lors de réunions tous les quinze jours autour de quatre thématiques de travail. À l'issue de cette réflexion, plusieurs actions ont pu être mise en place.

Réduire la consommation d'eau et d'énergétique

Lors de passation de marché ou d'achat de matériel par l'atelier, la mairie du 5^{ème} impose l'utilisation d'éclairage LED, de matériel éco-responsable, depuis la nouvelle mandature 423 éclairages ont été changés par des ampoules basse-consommation.

La sous-station CPCU (compagnie parisienne de chauffage urbain) a été entièrement restructurée, son architecture a été modernisée avec le changement de tous les brûleurs, le désemboueur, l'armoire de commande et la mise en place d'un système de contrôle à distance, dit « la supervision ». Ce système permet au service en charge de cet équipement de tout piloter à distance, de la hausse des températures aux coupures sous horaire.

Le chauffage de la mairie est ainsi devenu plus proche des besoins et des attentes.

Afin de réduire les consommations d'eau, des mousseurs seront installés sur les robinets et un remplace-



ment des chasses d'eau traditionnelles par des chasses d'eau à double flux est en cours.

Préservation de l'environnement et activités solidaires

Les multiples collectes spécialisées (vêtements, piles et ampoules, petits objets), présentes dans le hall de la mairie, ont été mises en place grâce au travail des groupes internes des agents. De même que le partenariat avec le Repair café qui aura lieu de façon hebdomadaire à partir d'automne 2019.

La terrasse du 5^{ème} étage a été végétalisée durant l'été 2018 ce qui permet d'améliorer le cadre de travail des agents tout en favorisant la biodiversité. Un projet de végétalisation d'une autre terrasse de la Mairie est en cours d'étude.



Depuis 2016 un partenariat a été conclu avec un apiculteur afin d'accueillir 4 ruches sur le toit de la mairie. Ces ruches produisent entre 20 et 25 kg de miel par an soit près de 200 pots que nous sommes heureux d'offrir à l'occasion des mariages.

Plan d'action

Tri sélectif et propreté

Tous les produits détergents servant à entretenir la mairie du 5 ainsi que le savon gel mains portent l'éco-label européen. Les sacs poubelles sont bio dégradables de même que le papier hygiénique.

Les marbres sont entretenus selon un procédé écologique aucune chimie n'est employée, il s'agit de la **crისტallisation mécanique**, les marbres sont traités uniquement avec de l'eau et le passage de disques utilisés en mono brosse.

Toujours en quête d'amélioration, un nouveau procédé de nettoyage de surface a été mis en place : la **pré-imprégnation de semelle de microfibre**. Ce procédé est très économe en eau puisqu'il permet de nettoyer l'ensemble de la surface de la mairie avec seulement 5 L d'eau.

Achats responsables

Bien que l'aspect économique (qualité des produits et services, coûts, délais) soit à prendre en compte, dans la mesure où il nous appartient de veiller à la bonne utilisation des deniers publics, les achats responsables ou durables sont aussi des achats de produits ou services plus respectueux de l'environnement (performance énergétique et réduction des émissions de gaz à effet de serre, préservation des ressources (eau, matières premières), restriction maximale des déchets et polluants) et fabriqués dans des conditions socialement respectueuses (respect des Droits de l'Homme (discriminations, travail des enfants, travail forcé...), conditions de travail (sécurité, droit d'expression et de représentation, rémunération...), par exemple dans le cadre du commerce équitable.



Ainsi aujourd'hui :

- Les imprimantes individuelles ont été remplacées par des copieurs en réseau
- 100% du papier blanc est recyclé
- Tous les marchés traiteurs passés ont l'obligation d'être engagés dans une démarche environnementale (approvisionnement local, ingrédients bio et/ou labélisés, réduction des déchets et de l'emprunte carbone)
- Les produits courants de réception thé, café, sucre, vins et jus de fruits sont 100% bio et/ou issus du commerce équitable
- La vaisselle jetable est entièrement biodégradable
- Les luminaires sont remplacés en quasi-totalité par des éclairages LED
- Une commande de poubelles de tri-sélectif pour les cuisines et les bureaux est en attente de livraison



Liste des photos

- P 1 : Jardin Ortolan
- P 1 : Place Moustaki
- P 2 : Fontaine place Moustaki
- P 4 : Terrasse de la mairie du 5^e
- P 4 : Place de la Contrescarpe
- P 5 : Abords du musée de Cluny
- P 6 : Jardin Ortolan
- P 6 : Jardin de l'école Rollin
- P 7 : Atelier de jardinage avec les enfants de la crèche des lyonnais
- P 7 : Atelier pédagogique maternelle Buffon
- P 8 : Potager rue Rollin
- P 8 : Végétalisation rue Gay Lussac
- P 9 : Parc pain levé
- P 9 : Rue des Anglais
- P 10 : Parc Monod
- P 11 : Boulevard Saint-Marcel
- P 11 Cour de l'école Pontoise
- P 11 : Terrasse de la Mairie
- P 12 : Rue Fer-a-Moulin, espace vélo
- P 13 : Rue Lacepède, bacs sac végétalisé
- P 13 : Passage des Patriarches, visite à l'emplacement du futur jardin partagé
- P 14 : Atelier de concertation, rue végétale
- P 14 : Présentation de la démarche du Plan Climat lors des Conseils de Quartier
- P 14 : Tracts Plan Climat
- P 16 : Miel produit sur la terrasse de la Mairie
- P 16 : Potager rue Rollin
- P 16 : Square Vermeuouse
- P 17 : Quais de Montebello
- P 18 : Place de la Contrescarpe
- P 18 : rue Buffon
- P 19 : Station vélib' rue Jussieu
- p 20 : Bus électrique
- p 22 : Jardin Ortolan
- p 23 : Ballade thermique
- p 23 : Place Benjamin Fondade
- p 24 : Jours bios
- p 24 : Cantine école Brossolette
- p 24 : Plateau repas de la Caisse des Ecoles du 5e
- p 25 : Légume du jardin Ortolan
- p 25 : rue Buffon
- p 26 : Jardinière rue Claude Bernard
- p 26 : Permis de végétaliser rue Blainville
- p 27 : Jardin Ortolan
- p 27 : Cour oasis école Pontoise
- p 28 : Rue Édouard Quenu ; Rue de Bazeille ; Fête des végétaliseurs
- p 29 : Fête de la propreté
- p 30 : Collecte au sein de la mairie
- p 30 : Repair Café
- p 31 : Distribution de lombricomposteurs
- p 31 : Collecte biodéchets
- p 32 : École Cardinal Lemoine ; Boite de collecte de fournitures scolaires
- p 33 : fête des végétaliseurs, rue Buffon
- p 34 : Installation des ruches sur le toit de la mairie ; Terrasse de la mairie ;
- p 35 : Éco-gestes de la mairie
- p 36 : Arène de Lutèce ; Ruches de la mairie
- p 37 : Angle boulevard Saint-Germain/ rue du Cardinal Lemoine ; École Pierre Brossolette ; Place Monge

Glossaire et abréviations

APC : Agence Parisienne du Climat

Apur : Atelier parisien d'urbanisme

AirParif : Organisme public en charge du contrôle de la qualité de l'air en IdF

Bilan Carbone® : méthodologie qui permet de comptabiliser les émissions de gaze à effet de serre sur un territoire

COP : Conférence des Parties

CO2eq : Unité de mesure du pouvoir réchauffant d'un gaz : on rapporte tout au pouvoir réchauffant du CO2 afin de pouvoir comparer

CPCU: Compagnie parisienne de chauffage urbain

DILT : Direction de l'Immobilier, de la Logistique et des Transports

DPE : Direction de la Propreté et de l'Eau

DVD : Direction de la Voirie et de Déplacements

EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunal

GES : Gaz à effet de serre

GIEC : Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat

ICU : Îlot de Chaleur Urbain

Insee : Institut national de la statistique et des études économiques

ITE : Isolation thermique par l'extérieur

Loi LOM : loi d'orientation sur les mobilités

ONU : Organisation des Nations Unis

PCET : Plan Climat Énergie Territorial

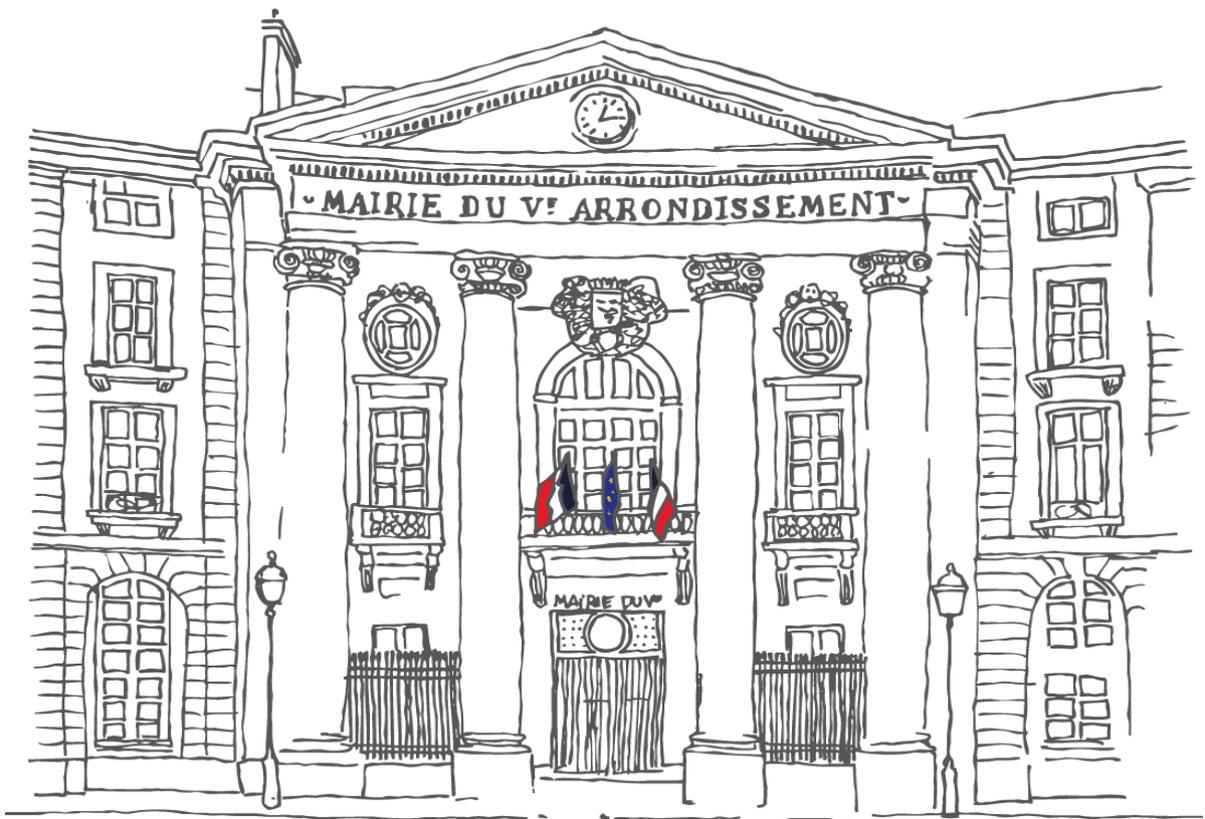
PCAET : Plan Climat Air Énergie Territorial

SAU : Surface Agricole Utile

Remerciements

Nous tenions à remercier

L'ensemble des citoyens qui se sont mobilisés; en particulier les associations les *jardiniers du 5^e*, *Repair Café*, *Aux arbres citoyens*, *13 AMAP*; les agents de la mairie sans qui rien ne serait possible, les agents des services de la Ville notamment la DEVE, la DEP et la DILT; l'Agence Parisienne du Climat; les directeurs d'école; notre apiculteur Cédric Viot; AgreenCity; les enfants du conseil municipal des enfants;



Mairie du 5^e arrondissement

21, place du Panthéon - 01 56 81 75 05

www.mairie05.paris.fr